

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 17573

présenté par

M. Dupont-Aignan et Mme Besse

-----

**ARTICLE 7**

Supprimer les alinéas 16 à 23.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à supprimer d'une part, l'augmentation du nombre de trimestres nécessaires à l'obtention maximale de la pension militaire, et d'autre part, le plafonnement de la bonification accordée aux militaires.

La réforme du Gouvernement :

- Augmente de deux années l'âge légal de départ à la retraite des militaires ;
- Augmente le nombre de trimestres à réaliser ;
- Plafonne la bonification accordée aux militaires qui quittent le service à 20 trimestres ;
- Modifie l'âge d'annulation de la décote.

Devenir militaire, c'est un choix fort, un engagement pour la France, pour son pays. C'est risquer sa vie au quotidien, si nécessaire, pour défendre nos intérêts nationaux et internationaux. C'est faire don de nombreuses années de sa vie au service des citoyens.

De ce fait, il est inconcevable de supprimer un quelconque avantage dont dispose cette noble profession.